

LES PÊCHES

LA CHASSE AUX PHOQUES—LES REPORTAGES
TÉLÉVISÉS PAR RADIO-CANADA

[Traduction]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Pêches et des Forêts? Fera-t-il une déclaration le plus tôt possible sur la chasse aux phoques? Des images présentées à la télévision indiquent qu'il y a eu infraction à la loi. Le ministre ou ses fonctionnaires pourraient-ils établir si les photographies diffusées par Radio-Canada sont fidèles, ou truquées comme on l'a suggéré?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, je tiendrai sûrement compte de cette requête. Je signale également que le courrier au sujet des phoques est beaucoup moins considérable cette année.

L'hon. M. Hees: Ce n'est pas parce que les gens n'écrivent pas.

LES SUITES DU RAPPORT DU COMITÉ
DATÉ DU 9 MAI 1969

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Justice? Ses fonctionnaires ont-ils pris des mesures au sujet du 6^e rapport du comité permanent des pêches et des forêts en date du 9 mai dernier. Sinon, quand compte-t-il en prendre?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la dernière fois que j'ai répondu à cette question, j'avais dit au député à la Chambre qu'un des témoins était en Australie. Il est difficile à rejoindre.

M. McGrath: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne songe-t-il pas à envoyer le député de Gander-Twillingate en Australie? Il aurait peut-être la chance de le trouver.

L'hon. M. Turner: C'est une bonne idée.

• (3.30 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM
DU GOUVERNEMENT

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION RELATIVE À LA PROPAGANDE
HAINEUSE

La Chambre passe à l'étude du bill C-3, tendant à modifier le Code criminel, dont le

comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Douglas A. Hogarth (New Westminster) propose:

Que le bill C-3, modifiant le Code criminel, soit modifié par l'insertion du mot «publiquement» après les mots «Quiconque préconise ou favorise», à la ligne 7 de la page 1.

M. l'Orateur: D'après ce qu'on m'a dit, je crois savoir que les mots mentionnés se trouvent à la 8^e ligne du bill réimprimé, alors qu'ils étaient à la 7^e ligne dans le bill original. Je présume que les députés voudront que l'amendement proposé soit présenté dans ces termes. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Entendu.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Comme je veux proposer plusieurs amendements au bill, il me faudra modifier le libellé de mes projets d'amendements selon la manière proposée par Votre Honneur pour l'amendement du député de New Westminster (M. Hogarth). Nous n'avons reçu le nouveau bill à nos bureaux que ce matin; je parle du bill modifié qu'a étudié le comité permanent de la justice et des questions juridiques. Nous avons ainsi dû nous reporter à l'ancien bill pour rédiger nos amendements. Je demanderais qu'on ajoute à mon projet d'amendement les mots «des lignes 1 à 9, à la page 5». Sinon, le texte de l'amendement ne serait pas approprié.

Il y a une chose que j'aimerais signaler à Votre Honneur. Ces problèmes étant maintenant examinés par un comité permanent de la Chambre et non par le comité plénier, nous éprouvons certaines difficultés pour faire figurer en temps utile nos amendements au *Feuilleton*. C'est que les amendements inscrits au *Feuilleton* doivent être rédigés avant la réimpression du bill. J'aimerais que la présidence nous donne des directives à cet égard. Il a été impossible de rédiger comme il faut les amendements qu'on voulait présenter au cours de cet important débat concernant la liberté de parole.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A mon avis, il n'était pas nécessaire de remettre aux députés une réimpression du bill. C'est uniquement pour l'utilité de la Chambre que la seconde version